

République Française
Département Deux-Sèvres

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE D'ARDIN

Séance du Jeudi 19 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.**

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 9

Date de Convocation : 13 Septembre 2024

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, Mr CLÉMENT Philippe, Mme GABILLY Jacqueline, Mme LEZAY Anita, Mme CHAIGNE Isabelle, Mr FAUGER Sylvain, Mme COBLARD Micheline, Mr COLLON Olivier

ABSENTS EXCUSÉS : Mr BRIN David (pouvoir à Mme COBLARD Micheline), Mr BRIFFAUD Philippe (pouvoir à Mme LEZAY Anita), Mr CADOUX Claude (pouvoir à Mr RIMBEAU Jean-Pierre)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme CHAUVEAU Cécile, Mme GUESNE Lydie

Mme GABILLY Jacqueline a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D2024/ 00053 :

➤ **Vote des tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2025**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté les tarifs de la salle du Chaillot par la délibération D2023/00053 pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de la salle du Chaillot pour l'année 2025 à savoir :

Tarifs Salle du Chaillot pour l'année 2025

	Salles (350 pers max) avec cuisine & laverie (1 jour)	Petite Salle (40 pers maxi) cuisine & laverie (1 jour)	0 à 100 couverts	100 à 150 couverts	Plus de 150 couverts	Vaisselle Au 5 ^{ème} élément perdu ou cassé
Associations ardinoises manifestations à but non lucratif	75 €	45 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Associations ardinoises manifestations à but lucratif	200 €	120 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Particuliers domiciliés sur la commune ou payant un impôt sur la commune	250 €	120 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Particuliers et associations hors commune	500 €	250 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Evènement particulier (sépulture)		50 €	35 €	50 €	70 €	Forfait de 30€ puis 5€ par élément
Forfait Chauffage (1 ^{er} octobre au 31 mars)	50€	50€				

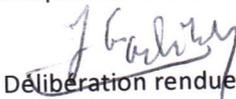
Tarifs appliqués :

- Du lundi au jeudi : 50% du tarif.
- Du vendredi au Dimanche y compris les jours fériés : plein tarif le premier jour puis tarif à 50% à partir du deuxième jour et les jours suivants.
- Associations ardinoises : gratuité 1 fois par an uniquement.
- APE : Gratuité pour la fête des écoles et fête de Noel uniquement.
- Vaisselle : forfait (quel que soit le nombre de jours).

Après vote et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les nouveaux tarifs pour l'année 2025.

Ardin, le 19 Septembre 2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GABILLY



Délibération rendue exécutoire par affichage le :

Le Maire,
Jean-Pierre RIMBEAU



